



IMPORTANT

SECTEUR DE L'URGENCE

Cette ordonnance collective ne s'applique plus pour le secteur de l'urgence. Il faut désormais utiliser les ordonnances collectives suivantes selon le besoin :

- [OC-ER-003 : Rétention urinaire – Installation de sonde](#)

Toutefois, veuillez prendre note qu'elle demeure valide pour tous les autres secteurs auxquels elle s'applique.

ORDONNANCE COLLECTIVE

Titre de l'ordonnance : Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques INSTALLATION D'UNE SONDE URINAIRE AFIN DE SOULAGER LA DOULEUR RELIÉE À LA RÉTENTION URINAIRE		N° de l'ordonnance : OC-63	
Référence à un protocole : Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>	Date de mise en vigueur : Novembre 2013	Date de révision :	
Si oui, lequel :			
Professionnels habilités : Infirmiers et infirmières de l'urgence, de la courte durée, des soins à domicile et du CHSLD.			
Secteurs(s) d'activité(s) visé(s) : Urgence, courte durée, soins à domicile et CHSLD.			
Groupe cible ou situation clinique visée : Clientèle adulte.			
Activités réservées : <ul style="list-style-type: none">▸ Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques selon une ordonnance.▸ Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique.			

INDICATION :

- Usager de plus de 18 ans avec des signes de rétention urinaire assez importante pour distendre la vessie et provoquer de la douleur.

CONDITIONS D'INITIATION :

- Présence de douleur sus-pubienne.
ET
- Résultat de l'appareil à ultrasons (bladder-scan) *post-miction* supérieur à 500 mL.

INTENTIONS THÉRAPEUTIQUES :

- Diminuer l'inconfort et la douleur reliés à la rétention urinaire aiguë.
- Évaluer rapidement le volume vésical post-mictionnel.

CONTRE-INDICATIONS :

- Présence de plaie, de blessure ou de tissus cicatriciels au niveau de la région sus-pubienne ne permettant pas d'effectuer adéquatement le bladder-scan.
- Usager présentant une histoire d'allergie à l'iode, utiliser un produit aseptique sans iode.
- Usager présentant une histoire d'allergie au latex, utiliser une sonde vésicale sans latex.

LIMITES/RÉFÉRENCES AU MÉDECIN :

- Chirurgie urologique ou gynécologique moins de 6 mois.
- Traumatisme ou ecchymose dans la région périnéale.
- Suspicion d'une fracture du bassin ou traumatisme abdominal.
- Grossesse.
- Présence d'hématurie franche.
- Sang dans la région du méat urinaire.
- Patient sous anticoagulant.
- Patient fébrile.

DIRECTIVES/RÉFÉRENCES AUX OUTILS CLINIQUES :

Évaluation infirmière

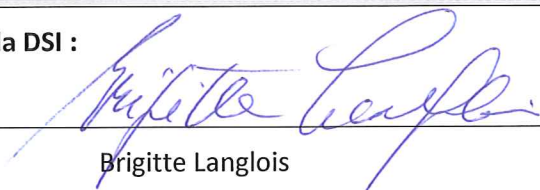

- Repérer les signes d'un globe vésical. Réf : méthode de soins « vérification d'un globe vésical ».
- Mesurer le volume post-mictionnel de la vessie et de son contenu à l'aide d'un appareil à ultrasons « bladder-scan ». Réf. : méthode de soins infirmiers.
- Évaluer la douleur (échelle d'évaluation de la douleur).
- Évaluer les contre-indications et référer au médecin si nécessaire.

Initier des interventions thérapeutiques

- Si présence de volume supérieur à 500 mL post-miction et qu'il n'y a pas de contre-indication ni de limite, installer une sonde urinaire selon la méthode de soins.
- Procéder à une analyse et culture d'urine et l'acheminer au laboratoire selon la procédure de l'établissement.

SOURCES :

- Ordonnance collective, A-1.41, CSSS de Memphrémagog, 2011.
- Méthode de soins infirmiers, site de l'AQESSS.
- Ordonnance collective, Urgence-14, CHUS, 2011.

PROCESSUS D'ÉLABORATION	
Rédigée par : Josée Letendre, infirmière de l'urgence, (octobre 2013)	
Personnes consultées : Nathalie Côté, ASI de l'urgence, (octobre 2013)	
PROCESSUS D'APPROBATION	
Approuvée par la DSI :	
	<u>9-01-2014</u>
Brigitte Langlois	Date
Approuvée par le CMDP :	
	<u>13.12.19</u>
D ^{re} Martine Robinson	Date